



fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques

CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE 2022

AVRIL 2022

Trop de baratin, donnons-leur un coup de main !



L'objectif de notre interpellation :

Alors que la campagne présidentielle peine à passionner les Français - le virus ayant volé la vedette, et la guerre ayant surgi dans nos vies -, la FCPE entend jouer son rôle d'organisation représentative des parents d'élèves, et être leur voix.

Objet d'une conception passéiste ou de propositions utopistes, le sujet de l'éducation est maltraité par les candidats ! À moins d'un mois du premier tour de l'élection, la FCPE souhaite confronter les candidats à ses revendications.

Nous vous présentons dans ce document l'ensemble de nos idées concrètes pour l'école de demain :

« L'école réinventée par ceux qui la vivent »

Notre volonté : dire notre vérité de parents aux candidats, analyser « objectivement » leurs propositions, confronter leurs promesses à la réalité, leur demander de s'engager sur des mesures fortes et durables.

LE SYSTÈME SCOLAIRE

1

Permettre à chaque parent qui le souhaite de scolariser son enfant dans un établissement public en tout point du territoire, en réservant l'argent public exclusivement à l'école publique, en limitant les établissements privés par territoire en fonction de l'offre publique existante et ainsi garantir la mixité au sein des écoles et établissements scolaires.

2

Exiger le respect des textes en imposant au minimum **un rapport annuel** à présenter en conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) **sur les établissements privés hors contrat.**

3

Appliquer **la gratuité de l'école** grâce à une prise en charge réelle par la puissance publique.

4

Créer un observatoire national avec des déclinaisons territoriales **du décrochage scolaire.**

5

Suite à la loi « Pour une école de la confiance » instaurant la scolarisation à partir de 3 ans, prévoir obligatoirement **la présence d'une ATSEM** (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) **par classe pour la maternelle** afin de favoriser les apprentissages.



6

Privilégier **l'accompagnement de chaque élève** dès la maternelle **plutôt que l'évaluation.**

7

Favoriser la mobilité des élèves dans le cadre scolaire **par un maillage territorial et international** simplifié, et renforcer la place de **l'enseignement français à l'étranger.**

8

Développer l'accompagnement des familles dans **l'orientation des élèves.**

LES APPRENTISSAGES

9

Rythmes scolaires : Pour favoriser la réussite scolaire des élèves, **adapter le calendrier scolaire** aux rythmes de l'enfant tout en prenant en compte le temps du transport scolaire.

10

Limiter les effectifs par classe pour mieux apprendre et rendre ainsi possible l'accompagnement des élèves en difficulté par les enseignants. En France, pour les élèves du secondaire, la taille moyenne des classes est de 29 élèves, c'est la valeur la plus haute observée pour les pays européens. Moins d'élèves par classe doit être un objectif prioritaire, pour se rapprocher des quotas moyens observés dans les autres pays de l'OCDE.

11

Développer les formes d'apprentissage hors les murs et les approches pédagogiques innovantes en fonction des problématiques territoriales et des environnements.

12

Développer l'offre culturelle et sportive en milieu scolaire en proposant aux familles des parcours de découverte adaptés dès la première année de maternelle en complément des temps scolaires.



LA VIE SCOLAIRE

13

Mettre fin à l'exclusion définitive des élèves pour des problèmes disciplinaires et renforcer la formation des personnels éducatifs dans la connaissance des compétences psychosociales, les dynamiques de groupes des enfants et des adolescents. L'exclusion n'est pas la solution, la prévention, oui.

14

Améliorer la formation des assistants d'éducation (AED) et augmenter les effectifs encadrants en s'appuyant sur des spécificités métiers privilégiant les connaissances psychosociales pour améliorer le climat scolaire.

15

Mettre en place des diagnostics d'établissements quand plusieurs cas de harcèlement ou d'incidents sont constatés.



LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS

16

Respecter le nombre d'heures légal devant élèves et redéfinir un cadre légal des brigades de remplaçants.

Plus de 55 000 heures de cours perdues pour les élèves depuis septembre 2021 ! Un chiffre bien en deçà de la réalité. La FCPE exige un enseignant devant chaque élève, quoi qu'il en coûte.

17

Proposer une loi nationale imposant des critères définissant les besoins, les modalités **de remplacement** et les moyens à allouer en fonction du nombre d'établissements ou d'une situation particulière comme une pandémie.

18

Offrir et **favoriser le déplacement** pour une durée limitée, **des remplaçants d'un territoire à un autre** en fonction des besoins, de leur disponibilité et de leur choix.

19

Amplifier la formation des enseignants.



L'ÉCOLE INCLUSIVE

- 20** **Accentuer la politique d'accueil et d'accompagnement** des élèves en situation de handicap ou allophones en classe ordinaire, **valoriser le statut** des accompagnants d'élèves en situation de handicap (**AESH**) pour que chaque enfant puisse bénéficier de leur présence.
- 21** **Assurer l'égalité d'accès au temps périscolaire des élèves en situation de handicap partout sur le territoire** par des moyens supplémentaires alloués aux collectivités.
- 22** **Renforcer la formation** des AESH, des AED, des enseignants, des CPE et des chefs d'établissement **à l'inclusion.**
- 23** **Sensibiliser** les personnels **à l'accueil** particulier **des enfants allophones.**
- 24** **Proposer des espaces dédiés** dans les établissements **pour l'accueil de professionnels extérieurs conventionnés** avec l'Éducation nationale pour accompagner l'inclusion des élèves sur le temps scolaire, aider les parents et désengorger les files d'attente auprès des professionnels.



- 25** **Réduire le nombre d'élèves par classe et augmenter l'espace** afin de faire respecter les normes pour un meilleur accueil des élèves **en ULIS.**
- 26** **Rendre public le bilan des PIAL.**

LA SANTÉ SCOLAIRE

27

Revaloriser les salaires des infirmières scolaires pour les aligner sur ceux du privé **et éviter la pénurie** en milieu scolaire. Il est urgent de sauver la santé scolaire ! On ne compte en France que 850 médecins scolaires pour 12 millions d'élèves. Les infirmières assurent leurs missions auprès de plus de 1500 élèves, au lieu de 500.

28

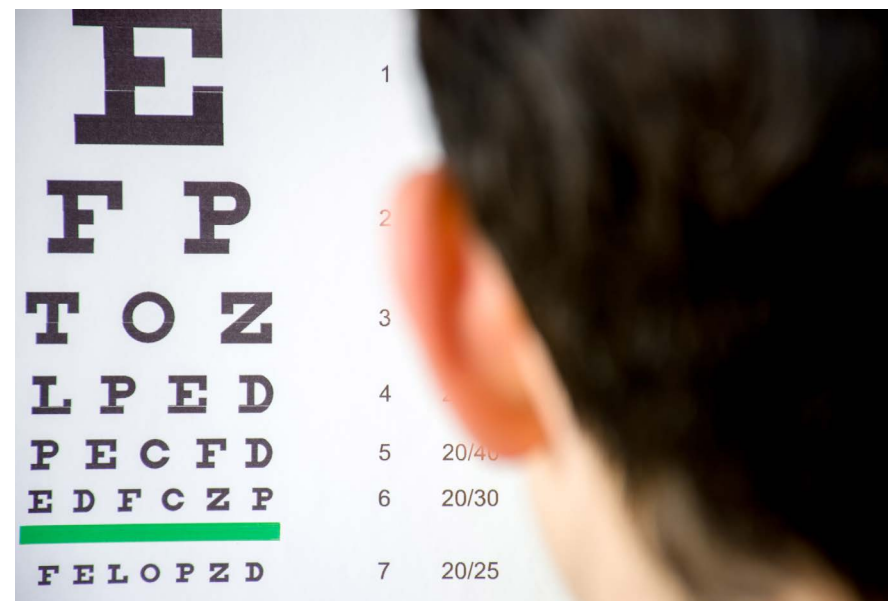
Signer **des conventions avec des professionnels de santé spécialisés** pour intervenir dans les établissements scolaires publics.

29

Envisager **la mise en place de la télémedecine gratuite dans le cadre scolaire pour connecter les familles les plus précaires** à des spécialistes de santé, mais aussi pour les élèves les plus précaires et isolés.

+

À LIRE ÉGALEMENT
Ensemble, dynamisons la santé à l'école : Réunis en congrès extraordinaire le 22 mars 2022, la FCPE, le Snics-FSU, l'Unef, la Voix lycéenne, la FSU ont lancé un appel solennel aux candidats pour renforcer d'urgence la santé à l'école et formulent 10 propositions.



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

30 **Travailler avec les élèves sur la connaissance et l'exercice de leurs droits**, en s'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et ainsi offrir à chaque élève, un cours ou une initiation au droit.

31 Accentuer la lutte contre toutes les formes de discriminations en organisant des journées projet dédiées dans tous les établissements scolaires.

32 Permettre **l'accès aux études supérieures** de tous les élèves **en fonction de leurs souhaits d'orientation** et non en fonction de leur lieu de résidence.



LES PARENTS D'ÉLÈVES

33 Renforcer le statut de parent délégué, avec à la clé, un vrai droit à la formation, un accès simplifié à l'indemnisation pour siéger dans les instances y compris locales, et une réelle application du décret de 2006 (horaires des réunions, moyens d'action...) par l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

34 Promouvoir le bénévolat en milieu scolaire par **une véritable campagne nationale de valorisation et de reconnaissance du rôle de parent d'élève.**

35 Amplifier et faire vivre la coéducation par des moyens numériques adaptés.



LA VOIE PROFESSIONNELLE

36**Mettre en place un lycée modulaire et polyvalent**

où il n'existe plus de séparation entre des voies générales, technologiques et professionnelles. L'école trie les élèves, les hiérarchise et en exclut une partie, en fonction du niveau scolaire, lui-même corrélé au milieu social.

37

Valoriser la voie professionnelle et agricole par des outils d'orientation spécifiques et de communication à destination des familles.

38

Développer l'offre territoriale de formation professionnelle et agricole du secteur public pour permettre l'accès du plus grand nombre.

39

Ouvrir les établissements scolaires de la voie professionnelle **à des partenaires du monde professionnel** pour permettre un meilleur développement des filières.



LES DÉFIS DE DEMAIN

L'État et les collectivités doivent adapter l'école aux mutations de la société.

40

Améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires **en proposant un véritable plan de financement de restructuration du bâti scolaire.**

41

Équiper nationalement les élèves en outils numériques gratuits.

42

Développer une restauration scolaire bio, locale, durable et **respectueuse du vivant.**


43













Écouter la parole des élèves et s'appuyer sur leur créativité **sur la question des enjeux environnementaux et sociétaux de demain** en les incluant dans les décisions stratégiques éducatives locales, départementales, nationales et internationales.















L'ANALYSE

Tableau comparatif des programmes éducatifs des douze candidats

	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <h2 style="color: #e67e22;">LEUR PROGRAMME POUR L'ÉCOLE</h2> <p>#Présidentielle2022</p> </div> <div style="text-align: center;"> <h2 style="color: #e91e63;">LES DOUZE CANDIDATS À LA LOUPE</h2> </div> <div style="text-align: right;">  </div> </div>											
	Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lasalle	Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Philippe Poutou	Fabien Roussel	Éric Zemmour
	Lutte ouvrière	Europe Démocrate	Parti socialiste	Europe Écologie-Vert	Résistances	Rassemblement national	La République en Marche	La France insoumise	Libres !	Nouveau parti anticapitaliste	Parti communiste français	Reconquête !
Le système scolaire			<ul style="list-style-type: none"> Casser tous les ghettos scolaires pour rétablir la promesse de la République et permettre la réussite de tous les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer, sur le modèle de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) pour le logement, une dotation progressive des établissements scolaires. Tous les établissements, publics et privés, auront comme objectif d'atteindre une mixité réelle. 		<ul style="list-style-type: none"> Rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la républicaine scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une « large concertation » dans l'éducation nationale, associant les enseignants, les personnels administratifs, les élus, les parents d'élèves, les associations et les élèves. Déclassement de l'école et donner plus de marge de manœuvre aux équipes sur le terrain en leur donnant plus de moyens, plus de rémunération, plus de capacité à prendre des initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une école commune de la 6^e République. Renforcer le cadre national du service public d'éducation. Réserver les fonds publics à l'école publique, en abrogeant la loi Carle ; renforcer le contrôle des établissements privés. Abroger le Concordat en Alsace-Moselle et les statuts spécifiques en Outre-mer. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner plus d'autonomie à tous les établissements scolaires pour leur permettre, sous la responsabilité du chef d'établissement, de définir leur projet de réussite, en lien avec leurs territoires. Créer des établissements publics sous contrat, inspirés des « Charter Schools », avec l'objectif d'avoir, à la fin du quinquennat, 10 % de établissements sous contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une éducation publique et gratuite pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer 80 milliards d'euros à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un grand Ministère de l'Instruction publique.
Les apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> Fixer comme objectif minimum que chaque élève maîtrise la langue française, la lecture, l'écriture d'un texte simple et les quatre opérations de base de l'arithmétique en quittant l'enseignement primaire. Encourager l'apprentissage de la lecture par la méthode alphabétique. Mettre en place un bilan des acquis à la fin du primaire. Repérer dès le départ les enfants de maternelle et du CP ayant besoin d'heures de soutien supplémentaires et développer l'accompagnement personnalisé des élèves en difficulté. Renouer avec la notation chiffrée. Refaire du baccalauréat l'examen de l'éducation républicaine par excellence. 	<ul style="list-style-type: none"> Placer au cœur de l'ambition éducative : pédagogies, apprentissages, bien-être et citoyenneté. Sortir de la logique actuelle « Parcoursup », qui fait qu'un algorithme seul décide de l'orientation des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter pour l'école primaire un enseignement réellement par cycle : des enfants et des enseignants (au moins deux) partageant leur quotidien pendant deux à quatre ans, ce qui permettra de travailler réellement par compétence et au rythme de chacun. Développer dans tous les établissements scolaires des modules d'enseignement pratiques (cuisine, bricolage, jardinage) à raison de deux demi-journées par semaine. Développer à tous les niveaux la coopération entre pairs, et les épreuves collectives aux examens. Renforcer la place de l'éducation populaire dans le projet éducatif. Enseigner une seconde langue (étrangère ou régionale) dès le primaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le nombre d'élèves par classe dans toutes les écoles primaires ainsi que dans les collèges et lycées des REP-REP+. Alléger les programmes scolaires en insistant sur les savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter. Revenir sur la réforme du bac (dite « Blanquer »). Le baccalauréat sera rétabli comme diplôme national. Enseigner une seconde langue (étrangère ou régionale) dès le primaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la transmission des connaissances par le renforcement des apprentissages fondamentaux (français, histoire, calcul). À l'école primaire, réserver la moitié du temps d'enseignement au français, à l'écrit comme à l'oral. Supprimer l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO). Revaloriser le travail manuel par l'établissement de filières professionnelles d'excellence (suppression progressive du collège unique, autorisation de l'apprentissage à partir de 14 ans). Développer des lycées professionnels ou technologiques de la seconde chance sur tout le territoire pour les élèves sortis du système scolaire sans diplôme. Restaurer une véritable éducation musicale généraliste dans les établissements scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une « large concertation » dans l'éducation nationale, associant les enseignants, les personnels administratifs, les élus, les parents d'élèves, les associations et les élèves. Déclassement de l'école et donner plus de marge de manœuvre aux équipes sur le terrain en leur donnant plus de moyens, plus de rémunération, plus de capacité à prendre des initiatives. Remettre les fondamentaux, en particulier les maths dans le tronc commun au baccalauréat toutes spécialités confondues. Étendre le pass culture aux collèges. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les classes multi-âges, facteur de réussite pour toutes les élèves ; encourager les formes coopératives de travail et favoriser le tutorat entre élèves par des pédagogies adaptées et la valorisation des réalisations et des activités collectives. Privilegier une évaluation qui valorise la progression des élèves et interdite tout classement. Réduire massivement les effectifs par classe et renforcer les moyens destinés au travail en effectifs réduits dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Rompre avec la logique de la réforme du collège de 2016 ; abroger la réforme du lycée. Garantir la variété des langues vivantes enseignées et leur apprentissage dès le CP. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter en primaire de 2 heures par semaine l'enseignement du français, une heure par semaine coté des mathématiques. Cela permettra d'arriver à 50 % de français et 25 % de mathématiques en CP-CE1-CE2. Instaurer un examen d'entrée en 6^e, non pas pour bloquer leur entrée au collège, mais pour créer des classes de 6^e de consolidation. Créer une réserve éducative nationale, composée de professeurs retraités, pour accompagner les élèves avec de l'aide aux devoirs gratuits dès la primaire jusqu'au lycée. Confier la mission d'orientation à des intervenants missionnés par les régions dans les collèges et les lycées. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas plus de 20 élèves par classe dans les lycées. Retour aux diplômes nationaux, à commencer par le baccalauréat, qui doivent être inscrits dans les conventions collectives. Revenir à la semaine de 27h en primaire, 32h au collège, de 32 à 36h au lycée. Revenir à un bac national garantissant une place dans une voie professionnelle dès 14 ans ; abandon de parcours et de la réforme du cursus. Instaurer un enseignement et une pratique véritables de la musique. Restaurer au lycée, les trois filières scientifique, littéraire et économique. Refaire du baccalauréat un examen national, anonyme et terminal. Créer des classes d'excellence littéraires et scientifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Recréer l'enseignement autour des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter. Rétablir le certificat d'études à la fin du primaire pour mesurer l'acquisition des savoirs fondamentaux. Mettre un terme au collège unique en instituant des classes de niveau et en proposant une voie professionnelle dès 14 ans. Permettre aux collègues de suivre un enseignement de latin et de grec. Instaurer un enseignement et une pratique véritables de la musique. Restaurer au lycée, les trois filières scientifique, littéraire et économique. Refaire du baccalauréat un examen national, anonyme et terminal. Créer des classes d'excellence littéraires et scientifiques. 		
La vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser les internats, en liaison avec les collectivités territoriales. Faire du harcèlement scolaire une grande cause nationale. Développer des programmes d'actions pour la laïcité et l'ensemble des valeurs de la République. Sensibiliser les élèves aux dangers de l'usage abusif des réseaux sociaux et appliquer, en particulier au collège, l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables. Instaurer la « tolérance zéro » face aux incivilités scolaires, en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la lutte contre le harcèlement scolaire une grande cause nationale. Développer des programmes d'actions pour la laïcité et l'ensemble des valeurs de la République. 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer des voyages linguistiques à l'étranger et des séjours à la montagne ou à la campagne, au collège et au lycée. Mettre en place un suivi psychologique et une insertion des élèves victimes de harcèlement. Encourager les temps d'activités péri-scolaires : apprentissage du sport, de l'art, de la littérature, de la culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir l'autorité et le respect du maître et instaurer le port d'un uniforme à l'école. Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscrire dans la Constitution le contrôle parental des contenus numériques pour protéger contre les contenus inappropriés et le cyber harcèlement. 	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser « 30 minutes de sport par jour » à l'école primaire pour les enfants agiles, turbulents. Investir dans la lutte contre le harcèlement à l'école. Renforcer le contrôle parental des contenus numériques pour protéger contre les contenus inappropriés et le cyber harcèlement. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement scolaire et les violences verbales et physiques, avec, notamment, des formations pour l'ensemble des personnels, des temps de concertation et des actions de sensibilisation auprès des élèves. Garantir le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et en particulier de l'article 3 concernant la protection de l'enfant scolarisé et de sa famille, y compris sans titre de séjour à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des structures de réinsertion scolaire dans chaque département avec un renforcement encadré pour les élèves les plus perturbateurs, qui sont réinscrits automatiquement dans un autre établissement. Disposer d'une instruction du Garde des Sceaux prévoyant l'obligation de poursuite de tous les faits d'agression ou d'outrage envers un enseignant. Et restauration des punies planchers lorsque l'agresseur est un parent d'élève. Créer une cellule mixte ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice pour des signalements des faits de radicalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Libre habillement pour les lycéens. Droit de vote à 16 ans. Recruter des assistants d'éducation et recréer le statut de MISE pour permettre aux étudiants de travailler dans les établissements scolaires. Rétablir des CPE et assistants sociaux, du personnel administratif pour répondre aux besoins. Créer des internats de réinsertion pour les élèves posant de graves problèmes de comportement. 				

	 Nathalie Arthaud Lutte ouvrière	 Nicolas Dupont-Aignan Debout la France	 Anne Hidalgo Parti socialiste	 Yannick Jadot Europe Écologie-Les Verts	 Jean Lasalle Résistons !	 Marine Le Pen Rassemblement national	 Emmanuel Macron La République en marche	 Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	 Valérie Pécresse Libres !	 Philippe Poutou Nouveau parti anticapitaliste	 Fabien Roussel Parti communiste français	 Éric Zemmour Reconquête !
Les missions des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher massivement : des enseignants titulaires, des surveillants, du personnel d'entretien et de ménage, des assistants sociaux et des infirmières. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le salaire des enseignants de 20 % et la mise en place d'une prime supplémentaire de 20 % en échange de cours de soutien aux élèves en difficulté. Revenir sur la réforme du CAPES qui allège les exigences en matière de connaissances au profit de prétendues aptitudes pédagogiques. Repenser l'affectation des enseignants afin que les débutants ne soient plus systématiquement placés dans les établissements les plus difficiles. Réformer la formation des enseignants du premier degré en restaurant des écoles normales d'instituteurs. Mettre en place des programmes de reconversion pour les enseignants qui souhaitent renoncer à l'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser significativement la rémunération et la formation de l'ensemble des professionnels qui concourent à l'éducation de nos enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser les salaires des personnels enseignants, augmenter le nombre de postes d'enseignants, de personnels de santé et de soutien scolaire, de psychologues, afin d'offrir un taux d'encadrement digne permettant un véritable suivi individuel des élèves. Instaurer un véritable service d'enseignant-remplaçant. Créer de nouveaux concours d'enseignants, fondés sur la formation pédagogique, intégrés et de niveau, une formation continue digne de ce nom et des passerelles favorisant la reconversion et la diversification des profils. 	<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser le salaire des enseignants de 300 euros net, en le passant de 1 500 à 2 400 euros net pour un enseignant en début de carrière. Nommer une majorité d'enseignants au sein du Conseil supérieur des programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Retabli l'autorité et le respect du maître. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner plus de moyens, de rémunération, d'initiative et de liberté pédagogique aux enseignants. Mettre en place une meilleure formation des professeurs « pour qu'ils puissent s'approprier les meilleures innovations pédagogiques ». Confier de nouvelles missions aux enseignants, comme « le remplacement des professeurs absents » en « rémunérant mieux ces heures mobilisées ». Donner la possibilité aux chefs d'établissement de recruter leurs enseignants. Changer les règles d'affectation des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> Recruter 160 000 enseignants pour atteindre 19 élèves par classe à la fin du mandat ; revaloriser le traitement des personnels de 15 % pour rattraper le gel du point d'indice. Créer des écoles professionnelles de l'enseignement, en lien avec le monde universitaire : mettre en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence. Retabli un véritable corps d'enseignant-remplaçant et engager un plan de titularisation des professeurs de l'éducation nationale. Reconstituer les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et le dispositif Plus de maîtres que de classes. Garantir la formation de tous les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et appliquer la règle d'une ATSEM par classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier le recrutement et encourager les deuxième carrières dans l'enseignement en créant des contrats d'émission éducative de 5 ans, qui mettront fin à la précarité des enseignants vacataires. Régionaliser le recrutement des enseignants au niveau du CAPES et la gestion de leur carrière pour mettre fin au paradoxe de la situation actuelle, où le ministère de l'éducation continue d'envoyer les jeunes profs, malgré eux, dans les établissements les plus difficiles. Revaloriser l'ensemble de leurs missions éducatives des enseignants. Il faut aussi permettre aux professeurs des écoles de faire des heures supplémentaires pour le soutien scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Former 90 000 enseignants et augmenter leurs salaires (+50 % et dégel du point d'indice). Mettre en place des dispositifs de pré-recrutement aux niveaux bac et bac+2, sous statut de la fonction publique, pour une entrée progressive et sereine dans le métier. Plus de maîtres que de classes en primaire : un temps de concertation inclus dans le service pour tous les personnels. Reconstituer des équipes pluri-professionnelles pour prendre en charge les élèves en grande difficulté (RASED). Garantir la présence d'ATSEM par classe en maternelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Recruter et former de manière plus exigeante les professeurs, multiplier les primes et accélérer la progression des carrières au mérite. 	
L'école inclusive	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (ELLE), avatar de l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO). 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir enfin à l'école tous les enfants porteurs de handicap en reconnaissant la place des professionnels à leurs côtés. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir dignement les élèves à besoins particuliers (situation de handicap, troubles des apprentissages, etc.) dans tous les établissements scolaires, grâce à la présence dans chaque établissement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), et à une offre globale à l'échelle des départements et pas seulement à l'échelle des régions. Former les enseignants à des pédagogies adaptées. Intégrer progressivement les accompagnants d'élèves en situation de handicap à la fonction publique. Déployer des équipes mobiles qui seront en appui des services médico-sociaux et de l'éducation nationale dans tous les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des Collectifs de suivi pédagogique. Généraliser le repérage des troubles dès l'entrée en maternelle. Proposer une formation adaptée à chaque enseignant accueillant un élève en situation de handicap. Renforcer les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et multiplier les classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans les établissements de divers degrés. Former et revaloriser les accompagnants d'élèves en situation de handicap : mettre en place une formation adaptée au regard des nombreux handicaps qu'ils peuvent rencontrer et généraliser le temps plein à 24 heures avec un salaire net à 1700 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> Scolariser tous les enfants, que ce soit en milieu ordinaire ou en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Recruter et revaloriser le statut des accompagnants d'enfants en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le temps de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) jusqu'à 35 heures, pour augmenter leur rémunération et « mieux aider les enfants », notamment par l'accompagnement lors du temps périscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein. Former et titulariser les actuels AESH (accompagnant-es des élèves en situation de handicap) Mettre fin à la mutualisation des accompagnements en supprimant les rôles inclusifs d'accompagnants localisés (PIAL). 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir « un meilleur accueil pour les élèves en situation de handicap, avec peut-être un deuxième enseignant par classe ». Augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Créer un véritable service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec un nouveau corps de fonctionnaires et un service de 24h pour un temps plein. Former et titulariser les actuels AESH (accompagnant-es des élèves en situation de handicap) Mettre fin à la mutualisation des accompagnements en supprimant les rôles inclusifs d'accompagnants localisés (PIAL). 	<ul style="list-style-type: none"> Recruter 90 000 AESH, sous statut de la fonction publique et avec une vraie formation, pour rendre l'inclusion des élèves handicapés possibles. Développer des classes et des établissements spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter l'obsolescence de l'inclusion et augmenter les moyens alloués aux nouvelles infrastructures spécialisées. 		
La santé scolaire			<ul style="list-style-type: none"> Renforcer une éducation à la santé dès le plus jeune âge tenant compte de l'alimentation, de l'activité physique régulière, mais également une prévention contre toutes les addictions et conduites addictives (drogues, réseaux sociaux, jeu, etc.). Créer un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans. Créer un « pass contraception » pour tous les jeunes. Rembourser sans avance de frais les consultations de psychologie de ville pour les moins de 25 ans. 			<ul style="list-style-type: none"> Recruter 6 000 médecins, infirmières, psychologues scolaires et assistants sociaux afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'une visite médicale annuelle et informer les familles de leurs droits en matière de sécurité sociale. Former l'ensemble des personnels au PSC (Prévention et secours civiques de niveau 1). Instaurer une seconde visite médicale obligatoire en grande section de maternelle. Assurer l'accès à la contraception d'urgence dans le secondaire ; mettre à disposition des distributeurs de protections périodiques gratuites. 	<ul style="list-style-type: none"> Confier la gestion de la médecine scolaire aux départements. 	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruire la médecine scolaire. 				
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Mettre fin aux interventions d'associations politiques afin de faire respecter les principes de neutralité philosophique et politique de l'école. Créer un service national pour l'emploi (SNE) d'un an pour les décrocheurs (jeunes entre 18 et 25 ans, sans diplôme). 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des programmes d'actions pour l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les discriminations. Garantir un accompagnement individualisé aux 100 000 jeunes qui décrochent chaque année du système scolaire jusqu'à ce qu'ils trouvent leur voie. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre obligatoire la formation initiale et continue par des professionnels sur les questions de LGBTTI+ de l'ensemble des personnels socio-éducatifs travaillant avec des jeunes. 			<ul style="list-style-type: none"> Reorganiser les cours de récitation pour permettre l'égalité entre filles et garçons. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'éducation à l'égalité, contre le sexisme et les discriminations raciales et LGBTTI+, dans les programmes scolaires. Reorganiser les cours de récitation pour permettre l'égalité entre filles et garçons. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place le signalement des élèves décrocheurs par les chefs d'établissement, en temps réel, dans des fichiers tenus à jour, pour que chaque jeune se voie rapidement proposer une solution d'orientation ou de réinsertion, comme les écoles de la deuxième chance. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un fonds national pour garantir la gratuité de tout ce qui est nécessaire à la réussite scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Interdire toute forme de propagande idéologique à l'école pour protéger les enfants. 		

	 Nathalie Arthaud Lutte ouvrière	 Nicolas Dupont-Aignan Debout la France	 Anne Hidalgo Parti socialiste	 Yannick Jadot Europe Ecologie-Les Verts	 Jean Lasalle Résistons !	 Marine Le Pen Rassemblement national	 Emmanuel Macron La République en marche	 Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	 Valérie Pécresse Libres !	 Philippe Poutou Nouveau parti anticapitaliste	 Fabien Roussel Parti communiste français	 Éric Zemmour Reconquête !
Les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> Rendre possible la suspension des allocations familiales des parents d'enfants harcelés. Rendre obligatoire le dépôt d'une plainte par la hiérarchie en cas d'atteinte à un fonctionnaire ou de délit commis par un élève ou parent. Conditionner le versement des allocations familiales à l'assiduité scolaire. Verser l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sous forme de bons d'achats proportionnés aux revenus des familles. 			<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les droits parentaux et la filiation des enfants nés de PMA et de GPA à l'étranger. Mettre en place l'accès à la délégation-partage de l'autorité parentale pour faciliter le quotidien des familles recomposées et des familles en coparentalité dans lesquelles plus de deux parents jouent un rôle important dans la vie de l'enfant. Instaurer une préparation à la fonction parentale universelle et gratuite pour toutes les familles qui accueillent un jeune enfant, inspirée du dispositif de « préparation à la naissance et à la parentalité ». 		<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste. 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre « plus de transparence » pour les élèves et les parents en mettant à disposition les résultats des évaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à un congé de représentation opposable à l'employeur. Garantir l'application de la loi sur la présence d'espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médicaux sociaux, psychologiques de l'éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un Conseil des droits et des familles, présidé par le maire, dans toutes les villes de plus de 15 000 habitants, qui pourra décider de sanctionner financièrement des parents défilants en suspendant leurs allocations familiales. 			<ul style="list-style-type: none"> Suspendre les allocations familiales des parents d'élèves perturbateurs ou absenteistes.
La voie professionnelle		<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser les filières techniques et professionnelles en insistant particulièrement sur la noblesse et l'attrait des métiers dits manuels. Diversifier l'offre nationale en l'adaptant aux technologies et métiers nouveaux et augmenter ainsi l'attrait des filières techniques et professionnelles. Revenir sur la diminution du volume horaire des disciplines générales en lycée professionnel. Mettre en place une sécurité professionnelle par le biais d'un crédit d'études et de formations pour les élèves qui ont quitté tôt le circuit scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'apprentissage et l'alternance dans tous les domaines pour tous les jeunes qui le souhaitent et tout au long de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Revaloriser et valoriser pleinement les filières agricoles et professionnelles, et soutenir l'apprentissage. Développer les stages en entreprises, au collège et au lycée, ainsi que les enseignements permettant de découvrir des matières concrètes et artisanales (bois, céramique, verre, sculpture, cuisine, textile, cuir...). Aider les TPE et PMI pour pouvoir embaucher des apprentis. Inclure les grandes entreprises par des mesures de défiscalisation. Développer des passerelles entre formation générale et formations « professionnalisantes ». Un quart des places en IUT et universités sera ainsi réservé aux élèves issus de bacs professionnels. 		<ul style="list-style-type: none"> Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une « grande réforme du lycée professionnel », touchée par un taux d'échec trop important. Étendre les périodes en entreprise dans les lycées professionnels et rémunérer les stages en entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir le bac professionnel en 4 ans et le CAP en 3 ans. Créer 6 000 classes supplémentaires dans les lycées professionnels. Augmenter les moyens humains et financiers des lycées agricoles ; les intégrer au ministère de l'Éducation nationale dans le respect de certaines de leurs spécificités. Supprimer les aides à l'apprentissage versées aux entreprises ; réserver la taxe d'apprentissage aux établissements publics. Interdire la délivrance de diplômes professionnels privés. Ouvrir des places d'internat gratuites aux élèves de la voie professionnelle et aux apprentis sous statut scolaire. Ouvrir un lycée professionnel maritime dans chacun des 30 départements du littoral. 	<ul style="list-style-type: none"> Confier les lycées professionnels aux Régions pour qu'elles puissent les rapprocher des entreprises de leur territoire et des centres de formation pour apprentis. Exonérer de toute charge patronale les entreprises de moins de dix salariés qui accepteraient de prendre en charge la formation d'un apprenti. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de salaire d'apprenti en dessous du SMIC. Revenir à la possibilité de passer le bac professionnel en 4 ans au lieu de 5 par la création de CAP pour toutes les filières. 		
Les défis de demain		<ul style="list-style-type: none"> Limiter strictement à l'école primaire l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) au seul cours moyen. 		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan pour que les plateformes et outils numériques utilisés par l'éducation répondent à des critères d'accessibilité et de sobriété précis. Généraliser l'usage de l'open data (données ouvertes) et des logiciels libres et publics. Appliquer des recommandations claires concernant l'éducation au numérique : pas d'écran à l'école avant 6 ans, un temps limité en fonction de l'âge jusqu'au lycée, et une formation des élèves, des enseignants et des familles à la sobriété numérique. Promouvoir chez les élèves un usage réfléchi, limité et contrôlé de leurs différentes activités numériques actuelles et futures, au-delà de la seule utilisation récréative. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une nouvelle discipline pour maîtriser les outils numériques (et non plus les subir). Créer un CAPES spécifique. 		<ul style="list-style-type: none"> Dédier à partir de la classe de 5^e, une après-midi par semaine à l'orientation, à un savoir manuel et au numérique. Le savoir manuel et le numérique seront pris en charge par le professeur de technologie. Former les collégiens et lycéens aux compétences numériques en permettant aux élèves, dès la 5^e, l'apprentissage du code « en équivalent de la seconde langue vivante ». 	<ul style="list-style-type: none"> Engager un plan d'équipement en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air de l'ensemble des salles de classes. Végétaliser les cours de récréation. Développer et mettre à la disposition de tous les établissements des outils numériques gratuits et garantissant la protection des données ; généraliser l'équipement en logiciels libres. 				



@fcpe.nationale



@FCPE_nationale